

**Beaufort sur Gervanne**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2020**

Le Conseil Municipal convoqué le 10 décembre 2020 s'est réuni à 18h00 à la Mairie avec l'ordre du jour suivant :

Intervention du Parc du Vercors représenté par Manon Chevalier Chargée de mission biodiversité et Michel Vartagnan 1er Vice-Président.

1. Sécurisation et valorisation des remparts – avenants au marché
2. Acquisition des emprises nécessaires pour l'ouverture du nouveau chemin au lieu dit « Les Bérangers »
3. Proposition au Conseil Départemental du nouveau chemin acquis par la commune comme itinéraire de randonnée de substitution à inscrire au PDIPR
4. Autorisation du conseil municipal pour une demande de subvention auprès du SDED pour la rénovation du bâtiments de l'ancien secrétariat de mairie
5. Questions diverses

Début conseil 18h00

Frédéric SCHMIDT est nommé secrétaire de séance.

Présents : Gérard Gagnier, Juliette Watine, Ingrid Bonneton, Olivier Malet, Frédéric Schmidt, François Goldin, Guy Bajard, Gilbert Rivases, Bruno Lelievre, Camille Semelet  
Absent excusé : Dominique Laurent

M. Le Maire, précise que l'ouverture au public initialement prévue pour la venue du Parc n'a pu avoir lieu compte tenu des consignes sanitaires.

Les invités du Parc présentent leur activité.

Le Parc a adopté un « Plan loup » 2018-2023 issu d'une concertation avec tous les acteurs. Ce plan comporte plusieurs actions de sensibilisation, d'information et d'expérimentation pour lesquelles un financement de l'état a été demandé, mais peu d'actions ont été financées à ce jour.

Plusieurs actions ont été mises en oeuvre :

- Une application Vercors rando indiquant les zones de pâturage et les périodes où les troupeaux peuvent être présents.
- Une Signalétique à l'abord des zones d'alpages et sur le territoire de la gervanne-Sye informant des comportements à adopter.
- Etude sur le comportement des chiens de protection : programme de recherche porté par l'association VIE (Vulgarisation et Initiative en Ethologie)

<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/video-chiens-de-protection-et-randonneurs-besoin-d-a16443.html>

D'autres actions sont en projet pour 2021 :

- Développement d'un programme scolaire en 2021 : loup et pastoralisme avec un accompagnement d'une douzaine de classe (temps d'échange, ...)

- Intervention des éleveurs avec les scolaires
- Signalétique spécifique réalisée par les éleveurs (nom des chiens, comment aborder un chien, ...)

Monsieur le Maire fait état des trois courriers reçus par la commune de promeneurs s'étant senti agressés par des chiens de troupeaux éloignés des parcs. Suite à l'intervention du Parc, Il propose trois pistes de réflexion pour des actions sur notre territoire : La signalétique visuelle, l'éducation des chiens, l'information par une application numérique sur la localisation des troupeaux.

Guy BAJARD interpelle le Parc au sujet du film produit par la MSA, déjà projeté par le Parc lors de la précédente réunion publique à Beaufort, qui n'aborde pas la problématique du partage de l'espace. film (2018) : <https://msatv.msa.fr/video/montagne-en-sursis-loup/>  
Il souhaite que les données statistiques prennent en compte l'ensemble des acteurs et pas uniquement les éleveurs. Il propose d'organiser, avec l'accord des éleveurs des rencontres de familiarisation des promeneurs avec le chiens. Gilbert Rivases et François Goldin y sont aussi favorables.

Ingrid BONNETON indique que la signalétique sur place est peu efficace compte tenu de la forte densité des troupeaux. D'autre part l'application Vercors rando ne signale pas les zones de pâturage sur notre territoire. Gilbert RIVASES s'interroge sur la fiabilité de la signalétique et propose un travail avec la fédération de randonnée pédestre.

Michel Vartagnan fait état de la surfréquentation des milieux naturels en mai et juin liée à la fin du confinement, créant des conflits d'usage de l'espace. Manon Chevalier propose de faire dans le cadre du parc, le lien entre les éleveurs et les randonneurs. Elle précise que les éleveurs du territoire sont particulièrement impliqués dans la recherche de solutions.

Juliette WATINE indique que la campagne n'est pas un lieu aseptisé et qu'un travail doit être fait avec les nouveaux arrivants et tous les acteurs pour partager l'espace en bonne intelligence.

Ingrid Bonneton propose la rédaction d'une plaquette propre au bassin de vie : que faire devant un chien ? Comment réagir ? Michel Vartagan indique que le parc peut accompagner la démarche.

Un consensus se dégage pour que la commune prenne contact avec les éleveurs et les autres communes concernées pour discuter des initiatives propres à favoriser un meilleur partage de l'espace.

Départ des représentants du Parc et reprise de l'ordre du jour :

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 novembre 2020 par Juliette WATINE.  
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Gérard GAGNIER demande l'ajout de la délibération concernant un avenant au marché d'embellissement des remparts

### **1. Sécurisation et valorisation des remparts – avenants au marché**

Monsieur Le Maire donne lecture de la délibération concernant des travaux non prévus au départ.

- Différences des moins value et plus value des enduits de façades des remparts. La façade Nord jouxtant le jeu de boule et son pignon ont été totalement enduits. Ce travail, non prévu au marché a pu être réalisé grâce à des moins values d'enduit sur la façade sud, au niveau de la Brèche.
- Deux conseillers s'abstiennent, estimant que vu le supplément de travaux réalisé, le devis initial était surévalué.

Montant de l'avenant de l'entreprise REBOULET : 1272,70€ HT

**La délibération est adoptée à 8 voix pour et 2 absentions.**

## **2. Avenant au marché concernant l'embellissement des remparts**

- Montant de la plus value 322,30€ HT

Elle est le résultat de différentes plus et moins values négociées avec l'entreprise. Elle reste minime par rapport au montant du marché. L'installation d'un arceau pour la pose des vélos a été retiré du marché, car la CCVD donnera 10 arceaux à la commune, matériel acquis dans le cadre du budget et des subventions obtenues pour sa politique en faveur de la mobilité.

Des travaux d'enrobé pour cause d'intempérie et de pose des bornes foraines sont reportés après les fêtes. Les grilles resteront en protection des gradins.

**La délibération est adoptée à 8 voix pour et 2 absentions.**

## **3. Acquisition des emprises nécessaires pour l'ouverture du nouveau chemin au lieu dit « Les Bérangers »**

L'enquête publique n'a donné lieu à aucune observation. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Dans un premier temps, la Commune doit faire l'acquisition des emprises nécessaires pour l'ouverture du nouveau chemin au lieudit « Les Bérangers » devenant ainsi chemin rural affecté à l'usage public et doit fixer le prix d'acquisition desdites parcelles.

Ce n'est que dans un deuxième temps que l'aliénation du chemin des Guillets se fera, après avis du Conseil départemental sur notre proposition du nouveau chemin acquis par la commune, comme itinéraire de randonnée de substitution à inscrire au PDIPR.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Décide d'acquérir les emprises nécessaires pour l'ouverture du nouveau chemin, auprès de M. et Mme Vieux, M. Xueref et l'indivision Nissim/Normand, d'une contenance totale de 936 m<sup>2</sup> cadastrées :

- \* section C parcelle 572, d'une contenance de 108 m<sup>2</sup>
- \* section C parcelle 651, d'une contenance de 185 m<sup>2</sup>
- \* section C parcelle 650, d'une contenance de 180 m<sup>2</sup>
- \* section C parcelle 619, d'une contenance de 463 m<sup>2</sup>

- FIXE le prix desdites parcelles à 0,50 € le m<sup>2</sup>

#### **4. Proposition au Conseil Départemental du nouveau chemin acquis par la commune comme itinéraire de randonnée de substitution à inscrire au PDIPR**

Suite à l' enquête publique et à l'avis favorable du commissaire enquêteur, la commune de Beaufort-sur-Gervanne a décidé dans un premier temps l'acquisition des emprises du nouveau chemin.

Dans un deuxième temps, le Conseil municipal doit solliciter l'accord du Conseil Départemental de substituer ce nouveau chemin à la traverse actuelle de l'itinéraire du village aux Guillets, inscrit au PDIPR.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette demande de substitution.

#### **5. Autorisation du conseil municipal pour une demande de subvention auprès du SDED pour la rénovation du bâtiments de l'ancien secrétariat de mairie**

En vertu de l'article L2224-31 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Énergie (AODE), le SDED a adopté, en Comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce soutien, la commune est toujours adhérente jusqu'au 31 décembre 2020 au service de Conseil en Énergie du SDED.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à solliciter auprès du SDED une aide technique et financière au titre de la rénovation du bâtiment de l'ancien secrétariat de mairie
- de céder au SDED les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) issus des travaux réalisés.

#### **6. Questions diverses**

- Les communes ont l'obligation d'équiper de défibrillateur leur établissements recevant du public. Le conseil s'accorde pour l'installation d'un défibrillateur à la salle d'animation et d'un autre à l'intérieur du local du stade. Bruno Lelièvre prépare un devis pour le prochain budget.
- La commune est saisie d'une demande d'installation de food truck vendant des raviolis fait maison. La personne sera reçue et son projet étudié. Mais une telle installation n'est pas envisageable à court terme, compte tenu des difficultés des établissements de restauration du village.
- M. Le Maire informe les membres du conseil de l'appel à candidature pour la participation aux commissions thématiques du Parc du Vercors et un formulaire d'inscription leur est donnée. Ces commissions se réunissent une à deux fois par an.

L'implication des conseillers dans plusieurs d'entre elles pourraient aider les projets communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.